

Conseil municipal du 27 octobre 2017

1. ÉCOLE PUBLIQUE – RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018-2019

a) Choix du maître d'œuvre.

Mme le maire précise qu'un appel à la concurrence a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'école publique.

Après étude des propositions de service de maîtrise d'œuvre par 3 architectes, la commission d'appel d'offre constate que l'offre la plus avantageuse est l'offre de Thierry BROSELARD avec un taux de 11%, soit 77 638 €HT pour un montant de travaux estimé à 705 800€. L'offre inclus une déduction de 2 625€ sur la proposition initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le choix de maîtrise d'œuvre par Thierry BROSELARD à un taux de 11%, soit 77 638 €HT pour un montant de travaux estimé à 705 800€, moins une déduction de 2 625 € selon proposition**
- **Charge Mme le maire de la signature du contrat et de tous documents liés à ce dossier**
- **Dit que les crédits seront prévus au budget communal.**

b) Choix de prestataires pour les missions de contrôle technique, SPS et contrôle amiante et plomb

Mme le maire précise qu'un appel à la concurrence a été lancé pour les missions suivantes :

- Contrôle technique
- Sécurité Protection Santé (SPS)
- Contrôle amiante avant travaux

Après étude des propositions tarifaires des différentes entreprises concernant ses missions, la commissions d'appel d'offre a retenu :

- Contrôle technique : SOCOTEC pour un montant de 5 120€ HT
- Sécurité Protection Santé (SPS) : APAVE pour un montant de 3 500 € HT
- Contrôle amiante avant travaux : DIAMCO pour un montant de 500€ HT l'intervention + 35 € HT le MET et MOLP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le choix de la commission d'appel d'offres pour les missions de contrôle technique, SPS et amiante comme indiqué ci-dessus**
- **Charge Mme le maire de la signature du contrat et de tous documents liés à ce dossier**
- **Dit que les crédits seront prévus au budget communal 2017**

Une réunion publique sera organisée d'ici fin novembre en présence de l'architecte. L'Education Nationale a demandé une estimation des effectifs de la rentrée 2018 pour le 24 novembre.

Une réunion sera prévue courant décembre avec toutes les associations pour organiser l'utilisation des locaux durant la période de travaux.

c) Rythmes scolaires

L'académie a demandé aux mairies de se positionner pour le choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Le choix devra être transmis pour le 10 février 2018.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS ET ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA PISCINE NON COUVERTE DE CHARLIEU

a) Modification des statuts

Mme DUGELET rappelle les dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015. Charlieu Belmont Communauté doit reprendre la rédaction de l'article 2 de ses statuts. Ainsi après une 1ère évolution au 1er janvier 2017, des travaux d'analyse d'introduction de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI mais également de réflexion sur les compétences à intégrer ultérieurement se sont renforcés ces derniers mois. Madame le Maire précise que l'Assemblée des Maires s'est réunie sur ce sujet et le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement le 21 septembre 2017 pour valider cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'article 2 modifié des statuts (ci-annexé).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE la rédaction de l'article 2 des statuts de Charlieu-Belmont Communauté.

b) Transfert de charges de la piscine de Charlieu

Madame le Maire précise que la CLECT s'est réunie à 2 reprises sur ce sujet et a établi un rapport détaillant la méthode adoptée pour cette évaluation et les résultats obtenus, à savoir 46 677 € sur les charges nettes de fonctionnement et 67 955 € de charges liées à l'équipement (autrement appelées coût moyen annualisé).

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport d'évaluation de la CLECT concernant l'évaluation de la piscine non couverte de Charlieu soit un montant de 114 632 €.

3. PLAN LOCAL D'URBANISME – RAPPORT DE LA RÉUNION DE LANCEMENT

La réunion de lancement de la révision du PLU a eu lieu le 4 octobre dernier. Un point a été fait sur ce qui semblait important dans les années à venir.

Notre commune a un droit à construire de 1,3 hectare. Le choix sera fait de déclasser les terrains qui sont actuellement constructibles mais dont les propriétaires ne souhaitent pas vendre pour terrain à construire.

Cette démarche visera à favoriser le développement du village.

Une première réunion publique sera fixée prochainement. Tous les PLU du territoire de la communauté de communes s'arrêtent en 2022, fin du SCOT, d'où l'importance que notre PLU soit validé au plus tôt.

4. DIVERS

🚧 Une réunion sur l'installation de la fibre optique a eu lieu à Sévelinges. Isabelle DUGELET informe que des agents ont déjà débuté la relève de tous les poteaux sur la commune. Les travaux de desserte doivent être terminés fin 2018. Une réunion publique sera organisée fin 2018 pour informer les habitants sur l'installation. Elle souligne également que les prises seront gratuites jusqu'en 2025, chaque particulier doit donc prévoir les gaines nécessaires. Aucun travaux ne seront réalisés sur le domaine privé.

🚧 Pierre NOYEL informe que des travaux d'enrobé ont été réalisés sur plusieurs chemins du village. Les employés communaux ont nettoyé le cimetière, le local des archives et réalisé le fleurissement d'automne (plants de pensées). Monsieur CHAZELLE, agent du département, et Pierre NOYEL ont fait un état des chemins. Il en ressort que les chemins sont en assez bon état.

🚧 Michaël VERMOREL fait part du changement de deux chaudières à la Poste et à la salle de la Volière.

- ✚ Isabelle DUGELET informe que les cuves de fioul situées devant l'agence postale et derrière l'école ont été neutralisées.
- ✚ La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 12 novembre 2017. Marcel FERAILLE s'occupe du vin d'honneur.
- ✚ La composition du bulletin municipal va débuter. La première réunion aura lieu le mardi 14 novembre à 20h00. Une rencontre préalable aura lieu le jeudi 2 novembre à 20h00 pour préparer le sommaire et travailler sur le contenu. Le site internet est presque terminé.
- ✚ Mme le maire souhaite faire un courrier au président des classes en 7 afin de demander aux jeunes qui ont descellé les tables et les bancs au parc du château remettent le lieu en état, dans le cas contraire une facture sera envoyée aux classes.
- ✚ Les locaux de l'ancienne usine Lardet ont été nettoyés par les agents communaux et le matériel communal auparavant à l'école publique a été déménagé.
- ✚ Claire Anne LABROSSE fait part d'une réunion de la commission tourisme. Un chemin de la commune devait apparaître sur le TOPO GUIDE. Cette insertion a été remise en cause. La commune souhaite savoir si le chemin a finalement été retenu ou non. En attente de réponse. Mme le maire remercie Claire Anne LABROSSE pour son investissement.